



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 MARS 2014

Présents : MM. et Mmes DOMAT, Maire sortant DORTE, BENSOUSSAN, JOLY, BREGERE, SAMBOURG, DUVAL, CHAMPENOIS, DUDOT, CHISLARD, ADRIEN, GABET, LARERE, TAILLANDIER, LE PORHIEL, PICHON, DIVOIRE, GAVOIS, PEREIRA, VASSORT, NALLET, DEPAUL, MARCHAND.

Absents ayant donné pouvoir : Néant

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : M. SAMBOURG

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme DOMAT, Maire sortant, préside l'installation du Conseil Municipal. M. PICHON, Doyen du conseil est désigné par Mme DOMAT pour présider la séance et :

- Rappeler le point inscrit à l'ordre du jour,
- Vérifier que les règles du quorum sont remplies,
- Faire procéder à la désignation du secrétaire de séance.

M. SAMBOURG est désigné secrétaire.

M. PICHON précise les règles du mode de scrutin et procède à la constitution du bureau électoral.

Mmes BENSOUSSAN et LARERE sont désignées assesseurs.

M. PICHON fait l'appel de candidature et laisse 3 minutes pour le dépôt de candidature.

2 personnes se portent candidats : M. Grégory DORTE
M. Gilles ADRIEN

Délibération n°1 : Election du maire

M. PICHON propose que le vote se déroule à l'aide d'une urne opaque présentée vide devant l'ensemble du conseil municipal. Les conseillers municipaux approuvent le mode de scrutin.

Résultat du vote : 23 suffrages exprimés, 5 suffrages pour M. ADRIEN,
17 suffrages pour M. DORTE.

M. DORTE est élu Maire de Pont sur Yonne. Il prononce un discours.

Délibération n° 2 : désignation du nombre d'adjoints

M. le Maire propose un nombre de 6 adjoints.

Délibération n°3 : Election des adjoints au Maire

La liste d'adjoints conduite par Mme Déborah BENSOUSSAN est proposée.

Résultat du vote : 23 suffrages exprimés, 5 contre, 18 suffrages pour la liste BENSOUSSAN.

Sont élus adjoints au Maire :

- Déborah BENSOUSSAN, 1^{ère} adjointe
- Michel JOLY, 2^{ème} adjoint
- Claire BREGERE, 3^{ème} adjointe
- Benoit SAMBOURG, 4^{ème} adjoint
- Stéphanie DUVAL, 5^{ème} adjointe
- Joël CHAMPENOIS, 6^{ème} adjoint

Questions diverses :

Le Maire donne la parole à Mme Jeanine DOMAT, conseillère municipale qui souhaite s'exprimer :

« Monsieur le Maire,

Même si votre victoire n'est pas aussi éclatante que vous avez voulu le clamer ici ou là, 828 voix sur 2 300 inscrits c'est seulement 38 % du corps électoral pontois qui adhère à votre politique. Votre victoire est incontestable, nous le reconnaissons volontiers.

Notre position sera claire : elle ne sera pas celle de colistiers que nous ne sommes pas et ne serons jamais (elle est une des conséquences de cette nouvelle loi électorale appliquée pour la première fois) et ne sera pas celle que j'ai connue pendant ces cinq dernières années, celle venue de l'intérieur de notre liste.

Notre opposition sera clairvoyante donc non systématique, mais elle sera car nous représentons quand même 43 % des suffrages exprimés et cela nous donne des devoirs :

- *Devoir du contrôle de vos décisions.*
- *Devoir d'affirmation de nos propres réflexions par rapport à ces décisions.*
- *Devoir de communiquer, y compris sur les différents propos tenus à cette table.*

Et ce :

- *Auprès des membres de notre liste dont, et j'insiste, qui sont tous élus, même si nous sommes cinq à siéger (encore une conséquence de la loi).*
- *Auprès de nos propres électeurs évidemment auprès des habitants de notre commune en*

général C'est pourquoi, même si nous n'envisageons pas d'enregistrer les débats (c'est pourtant à la mode), nous prendrons des notes et en commission et en séance publique...

Nous vous avons lu, écouté.

Nous sommes prêts à vous entendre.

Je souhaite enfin que cette déclaration de ce jour soit portée sur le registre officiel des délibérations. »

Une mère de famille interpelle Monsieur le Maire sur le Conseil Municipal des jeunes. Deux membres du Conseil Municipal des Jeunes donnent leur démission à M. le Maire Grégory DORTE car le Conseil Municipal des Jeunes n'a pas été évoqué lors de sa campagne électorale.

M. DORTE a répondu que le Conseil Municipal des Jeunes serait maintenu et poursuivi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00